



## PETITE ENFANCE



## DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT FAMILIAL (DEAF)

### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 79 candidats et pour l'année 2025 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 70 présentés)
- Taux d'abandon : 6,98 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : non concerné (salariés en poste)
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné (salariés en poste)

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

### PRE-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

Acquérir une certification professionnelle de niveau V, reconnue dans le secteur de la protection de l'enfance, s'exerçant au domicile privé.

L'assistant familial met en œuvre une relation professionnelle, des relations inter personnelles et d'éducation, ainsi que des techniques de prise en charge, de soins et de prévention auprès de l'enfance.

### CONTENU DE LA FORMATION

**Domaine de formation 1 – Bloc 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans la famille d'accueil – 140 heures**

L'assistant familial sera en mesure

*De répondre aux besoins physiques de l'enfant en tenant compte de son histoire, son développement en adaptant le cadre, le rythme et l'hygiène de vie de celui-ci,*

*De répondre aux besoins psychiques de l'enfant accueilli en créant les liens nécessaires à ses besoins, en lui permettant d'exprimer ses émotions*

*et sa vision de sa situation tout en préservant l'image d'origine de l'enfant,*

*D'identifier et répondre aux besoins primaires de soins de l'enfant,*

*De connaître et appliquer les méthodes pour intégrer l'enfant dans la famille d'accueil, tout au long du placement et ce, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.*

**Domaine de formation 2 – Bloc 2 :**

**Accompagnement éducatif de l'enfant – 60 heures**

L'assistant familial doit :

*Contribuer au développement global de l'enfant en lui proposant un modèle éducatif adapté à l'étape du développement en lien avec son projet personnalisé et en l'adaptant à l'enfant, à son histoire, sa culture familiale, tout en permettant à l'enfant d'exprimer ses attentes et ses projets personnels,*

*Contribuer à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, ainsi qu'à l'autonomie de l'enfant. Il doit savoir repérer les besoins de l'enfant en termes d'apprentissage et l'aider à accéder à ses projets.*

**Domaine de formation 3 – Bloc 3 : La**

**communication professionnelle – 40 heures**

Afin de communiquer avec l'équipe de placement familial, l'assistant familial doit :

*Identifier les missions et le fonctionnement de l'institution dans laquelle il travaille*

*Repérer et respecter les fonctions et responsabilités des différents intervenants*

*Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet de l'enfant*

*Appliquer le principe de confidentialité.*

### DURÉE

Formation sur une durée globale de 18 mois, soit un parcours de formation 240 heures à raison de 2 ou 3 jours par mois.

## **METHODES MOBILISÉES**

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers de la petite enfance

## **MODALITÉ D'ÉVALUATION**

**A l'issue de la formation, les assistants familiaux se présentent aux épreuves du diplôme d'État d'Assistant Familial :**

- DC 1: Entretien oral de 45 minutes à partir d'un support écrit
- DC 2: Étude de cas (épreuve écrite de 2 heures)
- DC 3: Épreuve orale de communication de 30 minutes avec, en support, le livret de formation

Possibilité de validation partielle : non

**Équivalence et passerelles** : Diplôme d'état de niveau 3

**Suite de parcours** : Les assistants familiaux peuvent poursuivre leur parcours dans le travail social en préparant d'autres diplômes d'État : accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, éducateur spécialisé. Ils bénéficient au cas par cas d'allègements de formation.

**Débouchés** : L'assistant familial peut accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale ou d'un placement judiciaire.

## **MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

La formation n'est accessible qu'aux personnes ayant effectué le stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures. Ce stage est organisé par l'employeur, dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à l'assistant familial.

**Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :**

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

## **CONTACTS**



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

## **ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

## **TARIF**

- Formation prise en charge par le Conseil Départemental, nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis

## **DERNIÈRE MISE À JOUR**

30/05/2025

